

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND**  
**MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2011-08-23 Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 23e jour du mois d'août 2011 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur Claude Bahl à laquelle séance sont présents:

Les conseillers:  
Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Denis Laroche, Jocelyn Verrier, François Parenteau et Roger Tessier

Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

"La réunion a été convoquée par Monsieur Claude Bahl, maire, tous ont reçu un avis de convocation par écrit et signifié tel que requis par le Code municipal".

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dossier rénovation école
3. Dossier travaux route O'Brien
4. Nomination surveillantes école
5. Nomination concierge
6. Demande d'autorisation CPTAQ
7. Période de question
8. Varia
9. Levée de la séance

**(11-08-160) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de la conseillère Rachel Laflamme et appuyé par le conseiller Jocelyn Verrier et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

**(11-08-161) DOSSIER RÉNOVATION ÉCOLE**

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur ayant signé le contrat avec la municipalité pour la rénovation de l'école demande une augmentation du prix de sa soumission ;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas possible pour une municipalité d'effectuer une négociation relative au prix pour lequel l'entrepreneur avait soumissionné ;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité refuse la demande d'augmentation de prix de l'entrepreneur pour les rénovations de l'école ;

Que la municipalité mandate la firme Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c., Avocats comme procureur dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-08-162) DOSSIER TRAVAUX ROUTE O'BRIEN / STABILISATEUR**

CONSIDÉRANT qu'une partie de l'asphalte de la route O'Brien sera pulvérisée et que cette route sera rechargée avec de la pierre concassée ;

CONSIDÉRANT qu'il est favorable d'épandre du Chlorure de Calcium liquide 35% comme stabilisateur immédiatement après le rechargement ;

CONSIDÉRANT que la présente résolution remplace la résolution portant le numéro (11-08-151) CHLORURE DE CALCIUM ROUTE O'BRIEN adoptée le 15 août 2011;

Proposé par : Jocelyn Verrier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro (11-08-151) CHLORURE DE CALCIUM ROUTE O'BRIEN adoptée le 15 août 2011;

Que la Municipalité de Lefebvre fasse l'achat de chlorure de calcium liquide 35% comme agent stabilisateur de la compagnie « Calclo Inc. » au coût de 0.286\$/litre plus taxes incluant le transport et l'épandage, soit une quantité approximative de 12 500 litres ;

Que l'épandage du chlorure de calcium soit prévu après le rechargement de la route O'Brien ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de quatre mille cent dollars (4100.\$), pris dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (03-310-07-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-08-000) :

(03-310-08-000) 600.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-629)

(03-310-08-000) 3500.\$ pris dans le poste budgétaire  
(03-310-07-000)

Que cette dépense soit payée à même le programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013;

Qu'une somme de quatre mille cent dollars (4100.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-08-163) DOSSIER TRAVAUX ROUTE O'BRIEN / CONTÔLE QUALITATIF RECHARGEMENT**

CONSIDÉRANT le rechargement majeur avec de la pierre concassée sur la route O'Brien ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire le contrôle qualitatif des travaux et du matériel utilisé pour le rechargement ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme LVM ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate la firme LVM concernant le contrôle qualitatif durant les travaux de rechargement de la route O'Brien ;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de deux mille quatre cents dollars (2400.\$) pris dans les postes budgétaires (02-130-02-419), (02-320-00-411), (02-320-01-629) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-08-000) :

(03-310-08-000) 1140.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-130-02-419)

(03-310-08-000) 1000.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-00-411)

(03-310-08-000) 260.\$ pris dans le poste budgétaire  
(02-320-01-629)

Que cette dépense soit payée à même le programme de la taxe fédérale d'accise sur l'essence 2010-2013;

Qu'une somme de deux mille quatre cents dollars (2400.\$) soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (03-310-08-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **(11-08-164) NOMINATION SURVEILLANTES DU MIDI ET CONCIERGE**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit engager deux personnes pour effectuer la surveillance du midi des élèves à l'école Ste-Jeanne D'Arc pour l'année scolaire 2011-2012;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire renommer la concierge de l'école ;

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que Madame France Gagnié et Madame Line Thivierge soient engagées comme surveillantes du midi à l'école;

Que Madame Line Thivierge soit nommée à nouveau comme concierge de l'école;

Que le Conseil fixe la rémunération et les conditions de travail des surveillantes du midi et de la concierge à l'école pour l'année 2011-2012 telles que décrites dans le contrat de travail de chaque employées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-08-165) NOMINATION CONCIERGE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un nouveau concierge pour les bâtiments de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire ;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Jocelyn Verrier

IL EST RÉSOLU que Monsieur Raymond Bolduc soit nommé comme concierge de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire ;

Que le Conseil fixe la rémunération et les conditions de travail du concierge de l'Hôtel de Ville et du Centre Communautaire pour l'année 2011 telles que décrites dans le contrat de travail de employé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**(11-08-166) DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ**

CONSIDÉRANT que le demandeur, M. Pascal Larivière, est agriculteur et propriétaire des lots 708 ptie et 709 ptie du cadastre du Canton de Wickham, circonscription foncière de Drummond, d'une superficie totale approximative de 103,13 hectares;

CONSIDÉRANT que, dans le cadre de travaux de mise en valeur de sa terre, le demandeur désire enlever et rabattre une butte de roc présente dans ses champs en culture;

CONSIDÉRANT que le rabattement de cette butte de roc est rendu possible par une entreprise de la région qui a l'intérêt et la capacité de réaliser les travaux sur une courte période dans le but de satisfaire à une partie de ses besoins en pierre concassée;

CONSIDÉRANT que les travaux d'extraction seront limités dans le temps et de faible envergure et qu'ils résulteront en une amélioration d'une terre cultivée pour le meilleur bénéfice du territoire et des activités agricoles de Lefebvre;

CONSIDÉRANT que le projet, en retrait du chemin public et selon le plan de réaménagement proposé, n'aura aucune incidence négative sur le territoire et les activités agricoles environnantes, notamment en matière de distances séparatrices relatives aux odeurs;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale et régionale;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Il est également résolu d'appuyer la demande et de recommander fermement à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'autoriser l'utilisation temporaire, d'une durée de 3 ans, à des fins autres que l'agriculture, soit aux fins spécifiques

d'extraction de pierre dans le cadre d'un rabattement d'une butte de roc, d'une partie du lot 708 du cadastre du Canton de Wickham, circonscription foncière de Drummond, d'une superficie d'environ 7000 m<sup>2</sup> le tout tel que localisé de façon approximative sur les plans accompagnant la demande.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Je soussignée, Julie Yergeau, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lefebvre certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget pour les dépenses ci-haut.

Le 23 août 2011 \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière

**(11-08-167) LEVÉE DE LA SÉANCE**

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Jocelyn Verrier à 21 :30 heures.

Signé: \_\_\_\_\_  
Claude Bahl, maire

Signé: \_\_\_\_\_  
Julie Yergeau, directrice générale  
& secrétaire-trésorière